

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 10 septembre 2012 à 19h30.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Jacqueline Demers.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

***À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents et madame Valérie Aubin récite une prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2012.177

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ; - en ajoutant selon l'entente incendie aux résolutions concernant l'incendie ;
3. Adoption du procès-verbal du 20 août 2012 ;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
8. Administration ;
 - 8.1 Programme de retrait / remplacement de vieux appareils de chauffage au bois;
 - 8.2 Mandat notaire – fermeture chemins ;
 - 8.3 Gala Mérite étudiant 12 septembre 2012 ;
 - 8.4 Cocktail bénéfique de la fondation Sainte-Croix/Hériot – 21 novembre 2012 ;
 - 8.5 Renouvellement assurance ;
 - 8.6 Réseau d'information municipale ;
9. Incendie et sécurité publique ;
 - 9.1 Facture août 2012 ;
 - 9.2 Achat d'équipements ;
 - 9.3 Entente intermunicipale – caserne – incendie ;
10. Voirie et urbanisme ;
 - 10.1 Règlement d'Urbanisme ;
 - 10.2 Nettoyage, Chemin Quatre-Saisons ;
11. Loisirs ;
 - 11.1 Bibliothèque ;
 - 11.1.1 Administration entente bibliothèque ;
12. Hygiène du milieu ;
 - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;
 - 12.1.1 Signature nouvelle entente ;
13. Dépôt et rapport des comités;

14. Période de questions;

15. Varia ;

16. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 20 AOÛT 2012;

2012.178

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter le procès-verbal du 20 août 2012 tel que rédigé en ajoutant : selon l'entente incendie aux résolutions concernant l'incendie.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS;

2012.179

Considérant les déboursés en date du 10 septembre 2012, déboursés effectués durant le mois :

Compte payé durant le mois de août 2012:

Chèque	fournisseur (description)	montant
	Salaires (août 2012)	8134.76\$
5485	salaire (inclus salaire août 2012)	
5486	ADMQ (colloque de zone)	100.00\$
5487	Citoyen (remboursement prime non-résident 100% camp jour)	105.00\$
5488	Salaire (inclus salaire août 2012)	
5489	Citoyen (remboursement prime non-résident 100% camp jour)	75.00\$
5490	Salaire (inclus salaire août 2012)	
5491	Salaire (inclus salaire août 2012)	
Total :		8 414.76\$

Compte payé au 20 août 2012

Chèque	fournisseur (description)	montant
5492	Biolab (analyse d'eau)	324.76\$
*5493	Mégaburo (chemises)	85.37\$
5494	Hydro Québec (hôtel de ville)	614.24\$
5495	Ministère du Revenu du Québec (remises des salaires août'12)	532.72\$
5496	MRC Drummond (quote-part septembre 2012)	6 621.12\$
5497	Mun. Village NDBC (réparation parc et internet bibliothèque)	139.26\$
5498	Pavage Veilleux (rapiéçage des chemins)	10 343.09\$
5499	Les Pétroles Therrien (essence)	243.01\$
5500	Receveur général du Canada (remises salaires août 2012)	1 113.83\$
5501	Système d'alarme Drummond (renouv. abonn.syst.alarme)	149.47\$
5502	Téléphone Guèvremont (fax et ligne téléphonique)	113.09\$
**5503	Thomas Caya (tuyau d'accouplement et col)	15.66\$
5504	Citoyen (50% prime non résident Drummond patinage / natation .. + 100% prime non-résident camp NDBC - 310\$)	175.00\$ 485.00\$
5505	Vacuum Drummond (vidange fosses sept. 13 au 17 août 2012)	13 747.56\$
5506	Ville de Drummondville (supra local – 3 ^e vers.)	2 465.33\$
5507	Xerox Canada (photocopies et location de photocopies)	317.69\$
5508	Bell Mobilité (cellulaire inspecteur)	53.69\$
5509	Citoyen (50% prime non-résident Drummond – hockey)	170.00\$
5510	Industrielle Alliance (assurance collective)	667.62\$
5511	Visa Desjardins (timbre poste)	70.13\$
5512	Citoyen (50% prime non-résident Drummond – hockey)	170.00\$
5513	Les entreprises Excavoie (réparation fuite d'eau – excavation)	229.95\$
5514	Cie Chemin Fer Nationaux	591.05\$
5515	Hydro Québec (luminaires)	52.09\$
**5516	Machinerie Benoit et Frère (quincaillerie)	24.22\$
5517	Valérie Aubin (frais déplacement et repas formation SEAO)	29.97\$
Total :		41 369.92\$

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 49 784.68\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS:

La parole est accordée aux gens présents.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

La liste de la correspondance est déposée.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES:

8. ADMINISTRATION:

8.1 PROGRAMME DE RETRAIT ET DE REMPLACEMENT DE VIEUX APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS:

2012.180

Considérant que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Considérant que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois;

Considérant que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaises et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

Considérant que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

Considérant que ce programme se déroule en deux phases;

Considérant que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

Considérant que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Jacqueline Demers et unanimement résolu, que la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 30 poêles remplacés

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.181

8.2 MANDAT NOTAIRE – FERMETURE CHEMINS;

Considérant que suite à la réforme cadastrale, la municipalité a adopté le règlement # 395-2012;

Considérant que ce règlement a pour but d'abolir un chemin situé au nord de la rivière Nicolet Sud-Ouest reliant le rang de la rivière en traversant les lots 2, 3, 4, 5 et 6 du rang XII du cadastre de Simpson et un chemin situé au sud de la rivière Nicolet Sud-Ouest reliant le rang 10 de Simpson et le rang 12 dans la municipalité de Ste-Clotilde en traversant les lots 5, 6a et 6b du rang XI du cadastre de Simpson.

Considérant que la Municipalité désire remettre ces chemins aux 12 propriétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu de mandater Comeau, Trépanier, Corriveau, notaires pour procéder à la cession de ces chemins aux propriétaires concernées. D'autoriser un montant entre 250\$ et 300\$ par propriétaire qui sera assumé par la municipalité. D'autoriser le maire, monsieur Michel Bourgeois et la directrice générale madame Valérie Aubin à signer le contrat de cession et les documents s'y rattachant.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.182

8.3 GALA MÉRITE ÉTUDIANT 12 SEPTEMBRE 2012;

Considérant la tenue du gala « Mérite étudiant » le 12 septembre 2012;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu de mandater Jacqueline Demers à se rendre au gala afin de représenter la municipalité. Que les frais de représentation et déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.183

8.4 COCKTAIL BÉNÉFICE DE LA FONDATION SAINTE-CROIX/HÉRIOT – 21 NOVEMBRE 2012;

Considérant la tenue d'un cocktail-bénéfice de la Fondation Sainte-Croix/Hériot le 21 novembre prochain sous la présidence d'honneur du Dr Sylvain Côté;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'accepter d'inscrire Michel Bourgeois au coût 150.00\$. Que monsieur Bourgeois désire déboursier la moitié du montant personnellement.

Que les frais de représentation et déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.184

8.5 RENOUELEMENT ASSURANCE;

Considérant le renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité en octobre 2012;

Considérant les propositions offertes sont :

Description garantie	Prime annuelle
- bris de machines (franchise 1 000\$)	350.00\$
- tremblement de terre (franchise 10% ou 100 000\$ min.)	289.00\$
- Inondation (franchise 25 000\$)(sauf informatique 10 000\$)	89.00\$
- Responsabilité civile 1 000 000\$ (franchise 10 000\$)	352.00\$
- Responsabilité civile 2 000 000\$ (franchise 10 000\$)	704.00\$
- Responsabilité civile 3 000 000\$ (franchise 10 000\$)	1 056.00\$
- Avenant C-21	1 000.00\$

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de renouveler le contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec au coût de 7 711.00\$ taxes incluses et de refuser les nouvelles propositions offertes;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.185

8.6 RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPAL;

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Éric Allard et résolu d'adhérer au Réseau d'information Municipal au coût de 150\$ pour l'année 2013 et de profiter de la promotion pour le restant de l'année 2012 gratuitement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.186

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;

9.1 FACTURE AOÛT 2012;

Considérant la facture incendie reçue en date du 31 août 2012 au montant de 5 489.35;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser le paiement de la facture en date du 31 août 2012.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.187

9.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS;

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie en date du 9 novembre 2011;

Considérant la politique relative à l'acquisition de biens et ou services;

Considérant les prix reçus :

	Services Techniques Incendie Provincial inc.	Boivin & Gauvin inc.
15 boyaux 1 ¾" X 50'	1 575.00\$	1 785.00\$
12 boyaux 2 ½" X 50'	1 620.00\$	2 376.00\$
7 paires de gants	521.50\$	882.00\$

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser l'achat de boyaux et gants chez Services Techniques Incendies Provincial Inc. au coût de 3 716.50\$ plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE – CASERNE - INCENDIE;

Pas de développement.

10 VOIRIE ET URBANISME;

10.1 RÉGLEMENT D'URBANISME;

2012.188

10.2 NETTOYAGE CHEMIN QUATRE-SAISONS;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser notre inspecteur monsieur Gilles Parenteau à exécuter et superviser les travaux de nettoyage d'arbres sur notre terrain situé sur le chemin Quatre-Saisons.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS;**11.1 BIBLIOTHÈQUE;**

Rapport de comité

11.1.1 ADMINISTRATION ENTENTE BIBLIOTHÈQUE;

12. HYGIÈNE DU MILIEU;**12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;**

Rapport de comité

12.1.1 SIGNATURE – NOUVELLE ENTENTE - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;

2012.189

Considérant que la Régie recommande d'approuver l'entente présentée aux conseillers de la Régie, lors de la séance extraordinaire du 21 août 2012 ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Jacqueline Demers et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Valérie Aubin et le maire Michel Bourgeois à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse l'entente remplaçant l'entente relative à la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-Saint-François.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La période est accordée aux gens dans la salle;

15. VARIA;

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

2012.190

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 20h19.

Michel Bourgeois,
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière